

Les certifications en français des affaires à l'Université : pour qui ? avec qui ?

Cécile Desoutter
Université de Bergame / Université Bocconi¹

Pour apporter des éléments au débat sur l'état des lieux et les perspectives des certifications en français dans les universités italiennes, je propose de relater ici l'expérience plus que décennale de l'Université Bocconi. Cette longue expérience peut en effet être une base pour aborder, dans un esprit à la fois critique et constructif, une réflexion sur les certifications en français de spécialité dans le cadre universitaire italien des études en économie.

En 1993, l'Université Bocconi organisait la première session de Certification de la Chambre de Commerce et d'Industrie² (CCIP) de Paris. Au cours des quinze années qui nous séparent de cette date, beaucoup de choses ont changé. D'une part l'université italienne a connu une profonde réforme et elle renouvelle aujourd'hui encore ses curricula pour les faire correspondre aux descripteurs fixés par le Cadre de qualifications pour l'espace européen de l'enseignement supérieur. D'autre part, en 2000, les examens de la CCIP ont été refondus et diversifiés afin de les adapter aux modalités actuelles d'évaluation des compétences linguistiques. Durant cette même période, les certifications du CIEP (DELFDALF) ont également été profondément modifiées. Bien que l'Université Bocconi les reconnaisse, je ne les prendrai pas en considération dans cette présentation pour me consacrer uniquement à la question des certifications en langue des affaires.

1. Bref historique

Pour comprendre le cadre actuel dans lequel s'insère aujourd'hui les certifications en français des affaires, il est indispensable d'effectuer un rapide retour en arrière.

1.1 Avant les réformes : la certification = marque d'excellence

Avant 1999, les certifications de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris représentaient pour les étudiants de l'université Bocconi une marque d'excellence. Les candidats intéressés recevaient une formation spécifique et ils étaient sélectionnés sur leurs compétences en français pour participer aux cours.

Ceux qui avaient choisi le français comme première langue pouvaient préparer le Diplôme supérieur (DS) de français des affaires dans sa version de l'époque. Il s'agissait d'un examen lourd, subdivisé en 5 épreuves écrites et 5 épreuves orales, qui exigeait des candidats, outre une bonne maîtrise du français, de réelles connaissances sur la France, en économie, en pratique commerciale, mais aussi des capacités rédactionnelles et d'argumentation. Ils étaient environ une quarantaine par an à opter pour la certification et la réussite aux épreuves leur donnait une équivalence avec l'examen interne, qui, à l'époque, était moins orienté vers la langue de spécialité et d'un niveau moins élevé que le DS.

¹ Aujourd'hui chercheuse à l'Université de Bergame, je n'enseigne plus à l'Université Bocconi. Toutefois, j'y ai été lectrice d'échange de 1995 à 2001, pendant une période marquée par de profondes transformations. A ce titre, j'ai fait partie du groupe de travail qui a mis en place les bases du système actuel d'évaluation des compétences linguistiques. Je suis encore concernée par les certifications en tant que référent du Centre d'examen Bocconi pour les certifications de la CCIP mais les réflexions ici présentées n'engagent que moi.

² <http://www.fda.ccip.fr>

Le Certificat pratique (CP) de français économique et commercial, d'un niveau de compétence inférieur, était en revanche proposé aux étudiants qui avaient choisi le français comme deuxième langue. Ces étudiants devaient déjà avoir réussi l'examen interne et le Certificat représentait par conséquent pour eux un complément de langue de spécialité à leur formation en français général.

C'était l'ancien système, celui du « vecchio ordinamento » et celui des « vieilles » certifications.

1.2. La période transitoire : la certification = examen

Les années 1999- 2000 ont été marquées à la fois par la préparation de la réforme universitaire et par la refonte des certifications de la CCIP. Avec le recul, ces années peuvent être considérées comme une période noire pour la promotion du plurilinguisme et pour l'évaluation interne des compétences linguistiques. L'anglais a en effet été, pendant ce laps de temps, la seule langue obligatoire à l'Université Bocconi, tandis que les autres langues étaient considérées comme matière facultative, mais néanmoins objet d'enseignement. Ce dernier était cependant uniquement voué à la préparation à une certification qui faisait office d'examen, l'évaluation interne étant complètement éliminée. Pour ce qui concerne le français, les trois nouvelles certifications en français des affaires de la CCIP, à peine créées, étaient donc proposées aux étudiants comme unique instrument d'évaluation. D'une certaine façon, on peut considérer qu'elles ont au moins permis au français de « survivre » en attendant des jours meilleurs.

Après avoir testé ce système, il est apparu évident que la certification, instrument standard et externe d'évaluation, ne pouvait remplacer l'examen interne. L'Université Bocconi, considérant au bout du compte que la formation linguistique des étudiants et l'évaluation de leurs compétences étaient de son ressort³, a alors mis en place un nouveau dispositif de formation et un système d'évaluation des compétences linguistiques qui s'est traduit par la réhabilitation de l'examen interne. Il n'y a pas lieu ici de s'étendre sur ce dispositif (basé sur les compétences linguistiques, pragmatiques et sociolinguistiques et sur les niveaux du Cadre européen commun de référence) mais il importe de signaler qu'il a été soumis à l'évaluation et approuvé par un comité d'experts indépendants, composé de représentants du monde universitaire italien et étranger, ainsi que de professionnels du monde des affaires.

La période transitoire s'est donc soldée par la reconnaissance de la valeur d'une préparation linguistique de type universitaire, tenant compte du champ disciplinaire (économie et monde des affaires), sanctionnée par une évaluation interne des compétences. Ce choix n'a cependant pas remis en cause la possibilité pour les étudiants d'opter pour la certification internationale.

1.3. La période actuelle : la certification = alternative ou complément à l'examen

Depuis 2001, avec l'entrée en vigueur de la réforme universitaire, les certifications sont devenues une alternative ou un complément à l'évaluation interne. Elles ne font plus l'objet d'un enseignement préparatoire spécifique et les étudiants peuvent, à leur choix et à leurs frais, s'y présenter ou non. Deux formes d'évaluation coexistent donc :

- **d'une part, les examens internes** de niveau B1-B2-C1 de langue générale (niveau Licence) et de niveau B1-B2-C1 de langue des affaires (niveau Master) ; c'est la solution choisie par la très grande majorité des étudiants

³ L'enseignement des langues et l'évaluation des compétences linguistiques relèvent entièrement du *Centro Linguistico*, qui est un centre de services de l'Université Bocconi.

- **d'autre part, les certifications** de langue générale (niveau Licence) et de langue spécialisée (niveau Master)

Un système d'équivalence a été mis en place pour permettre de convertir en note les résultats obtenus aux certifications. Le système tient compte :

- du niveau de l'examen / certification (B1-B2-C1) : compte tenu du fait que l'anglais est 1^{ère} langue obligatoire (niveau minimum B2) dans toutes les sections où l'enseignement se déroule en italien⁴, les étudiants choisissent comme 2^e langue (obligatoire) l'allemand, le français, l'espagnol ou le portugais. Tant pour la *laurea* que pour la *laurea magistrale*, ils peuvent décider de leur niveau à valider pour cette 2^e langue : B1 ou B2. Le niveau atteint figure sur le *certificato di laurea*.
- du type d'examen / certification (langue générale / spécialisée) :
 - au niveau de la *laurea*, l'évaluation interne porte sur la langue générale et les certifications reconnues pour le français sont celles du DELF-DALF,
 - au niveau de la *laurea magistrale*, l'enseignement linguistique porte sur la langue des affaires et les certifications reconnues sont celles de la CCIP. Le DALF est également reconnu comme équivalent à l'examen de niveau C1. Le *Corso di laurea in Giurisprudenza*, qui prévoit une seule langue étrangère (l'anglais) reconnaît le Certificat de Français Juridique comme examen si le français est choisi comme matière optionnelle.

Examen interne Langue de spécialité (Laurea magistrale)	Certifications CCIP
Niveau B1	Certificat de français professionnel 2 ^e degré (CFP 2)
Niveau B2	Diplôme de français des affaires 1 ^{er} degré (DFA1) Certificat de français juridique (CFJ)
Niveau C1	Diplôme de français des affaires 2 ^e degré (DFA2)

Aucune formation n'est assurée par l'Université pour la préparation aux certifications mais le Centre Linguistique met à disposition du matériel d'auto-formation.

- du résultat obtenu à la certification : un tableau d'équivalence fixe la correspondance entre le résultat obtenu à la certification et la note qui sera délivrée. Ce tableau figure sur le site du *Centro linguistico* : <http://www.unibocconi.it> → *Risorse e servizi* → *Centro linguistico* → *Certificazioni internazionali*

2. Quelques données chiffrées

Au cours des dernières années, le nombre de certifications CCIP (tous niveaux confondus) au centre d'examen Bocconi a oscillé entre 9 et 15% de l'ensemble des examens de français, soit en moyenne 150 certifications par an. Ces données tiennent compte à la fois des étudiants qui se présentent à une certification après avoir réussi

⁴ Pour simplifier les choses, nous ne parlerons pas ici des sections où l'enseignement se fait en anglais.

l'examen interne et de ceux qui « échappent » à l'évaluation interne, lui préférant celle d'un organisme certificateur.

Récemment, le nombre de CFP2 a diminué au profit du DAF1, ce qui indique que les étudiants cherchent à valider un niveau plus élevé. Le taux de réussite est très haut (98 % en moyenne) et ne varie guère d'une année à l'autre, ni d'une certification à l'autre. Ce résultat indique, d'une part, que les candidats se préparent efficacement pour réussir les certifications (d'autant plus qu'elle sont payantes) et, d'autre part, qu'ils choisissent la certification qui correspond effectivement à leur niveau. On peut cependant se demander s'il n'est pas aussi révélateur d'une certaine facilité de la certification et nous reviendrons là-dessus plus loin.

3. Profil du « certifié » et du candidat à la certification en langue de spécialité

Il est possible de considérer deux profils d'étudiants :

- les étudiants qui commencent une *laurea magistrale* avec une certification en français de spécialité obtenue précédemment. Il s'agit en général de titulaires du DALF et ils sont très peu nombreux.
- les étudiants inscrits en *laurea magistrale* qui comptent acquérir une certification au cours de leurs études. Ils visent presque toujours une certification de la CCIP, d'abord parce qu'elle correspond à leur formation (économie ou droit), ensuite parce que l'Université Bocconi est centre d'examen, ce qui facilite la procédure. En l'absence d'analyse rigoureuse de leurs motivations, on peut se baser sur les entretiens lors des épreuves orales des certifications pour comprendre que les candidats sont poussés à ce choix par deux types de raisons parfois concomitantes :
 - enrichir leur CV, valider un niveau de compétences supérieur à celui de l'examen qu'ils ont déjà réussi,
 - contourner l'examen interne

C'est précisément cette dernière motivation qui amène à se poser des questions quant à la place de la certification au sein de l'université. Pourquoi une évaluation externe permettrait-elle « d'échapper » commodément à un examen interne de niveau théoriquement équivalent ? Pourquoi, la certification, qui était il y a 15 ans une marque d'excellence, serait-elle devenue aujourd'hui, dans certains cas, une solution de facilité ?

4. Certification vs examen interne

La certification et l'examen relèvent en fait de deux logiques différentes. La première est un produit standard, indépendant de toute logique de formation, qui permet d'obtenir une validation objective et reconnue d'un niveau de compétence linguistique. Le second, en revanche, est intégré dans un processus de formation, il est l'instrument institutionnel qui permet d'évaluer les acquis d'étudiants en fonction d'objectifs fixés par la structure universitaire.

Cette différence de logique implique que les contenus et la forme de l'évaluation peuvent varier. Sans entrer dans tous les détails, et pour rester dans le concret, je me bornerai ici à citer quelques exemples de ce qui distingue la certification CCIP⁵ de l'examen interne de français des affaires Bocconi, en particulier pour les épreuves écrites⁶:

- **des critères d'évaluation différents** : la certification met l'accent sur les compétences de communication et les savoir-faire, dans la plupart des cas à

⁵ Je généralise ici, sans prendre en considération une certification ou examen interne en particulier

⁶ A la différence des épreuves écrites, les épreuves orales des certifications de la CCIP sont préparées par chaque centre local d'examen, ce qui permet de les contextualiser et d'intégrer l'aspect contrastif.

travers l'accomplissement de tâches professionnelles simulées dans un contexte qui pourrait-être celui du travail ; l'examen propose aussi des tâches communicatives mais, dans la conception et l'évaluation de ces tâches, un poids important est donné à la correction linguistique et à la compétence culturelle, qui font partie des « fondamentaux » de l'enseignement universitaire,

- **le recours aux aides** : dans la mesure où la certification valide des compétences appliquées à un contexte professionnel, elle autorise lors des épreuves l'utilisation d'aides comme le dictionnaire ou le recueil de formules pour la rédaction des lettres. En effet, quiconque écrit une lettre dans un bureau aurait accès à ces aides. L'examen universitaire évalue les compétences linguistiques, pragmatiques et sociolinguistiques sans que l'étudiant n'ait recours à des aides.
- **la typologie d'exercices** : pour faciliter la correction et assurer des résultats « objectifs », les certifications recourent abondamment aux QCM surtout pour les niveaux les plus bas. Or, les QCM standard, qui s'adressent à tous les candidats, quelle que soit leur origine linguistique, sont souvent trop simples pour les italophones, parce que trop transparents. Par ailleurs, les questionnaires à choix multiple ne permettent pas d'évaluer les compétences rédactionnelles. Les examens internes laissent plus de place aux questions ouvertes, en particulier pour la compréhension orale, et accordent plus d'importance à la production écrite.
- **un barème différent** : la composition du barème et l'importance accordée à chaque épreuve est différente.

Si les critères de l'organisme certificateur externe ne sont pas les mêmes que ceux de l'institution universitaire, on peut se demander s'il ne conviendrait pas, plutôt que de continuer à proposer une certification externe, chercher à certifier l'examen universitaire.

5. De la certification dans l'université à la certification de l'examen universitaire ?

Le principe de la certification de l'examen universitaire existe déjà sous différentes formes et nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler au cours de la journée. Je me contenterai donc de suggérer ici quelques pistes :

- **création d'une certification nationale en français de spécialité** au sein du CERLCU : par rapport à la certification standard internationale, cette certification universitaire nationale serait adaptée au contexte universitaire et tiendrait compte de l'origine linguistique et culturelle des candidats. Le CLES⁷ français (certificat de Compétence en Langue de l'Enseignement Supérieur) relève de ce principe, même s'il ne concerne pas spécifiquement la langue des affaires.
- **homologation d'un examen européen en langues des affaires** : un examen de ce type existe déjà pour plusieurs langues au sein du master européen de la CEMS⁸ (Community of European Management Schools). qui regroupe 17 établissements supérieurs (dont l'Université Bocconi pour l'Italie et HEC pour la France) de 17 pays européens. Dans le cadre du master, toutes ses institutions propose le même examen de langue dont le principe a été conçu par un groupe d'enseignants et soumis à l'évaluation des représentants des entreprises associées au master.

⁷ <http://certification-cles.fr>

⁸ www.cems.org

- **labellisation de la formation et de l'examen par un organisme certificateur national:** dans ce cas, l'université n'intègre pas une certification ou un examen à son offre interne mais cherche à obtenir un label de qualité pour la formation en langues qu'elle dispense. Le label de qualité UNICert®⁹, système global de certification allemand émis par l'association des centres de langues des établissements de l'enseignement supérieur (AKS), relève de ce principe. Son objectif est de promouvoir une meilleure comparabilité entre les formations linguistiques offertes par les universités. Les établissements supérieurs en Allemagne, Suisse et Autriche peuvent se faire labelliser UNICert®.

6. Pour conclure

Les certifications internationales en français des affaires présentent une lisibilité et une visibilité que n'ont pas les examens internes des universités italiennes. Elles permettent à l'étudiant d'indiquer sur un CV un niveau de compétence linguistique dans un domaine de spécialité, évalué de façon transparente par un organisme certificateur. Cependant, elles n'ont pas été créées pour remplacer des examens universitaires et d'ailleurs, telles qu'elles existent actuellement, elles ne semblent pas satisfaire complètement les universités.

Si en dehors ou à la place de l'examen, le besoin d'une certification, d'une homologation, ou d'une labellisation de niveau universitaire se fait ressentir, c'est donc sans doute à l'université d'inventer l'instrument qui lui sera le mieux adapté, pourquoi pas en collaboration avec un ou plusieurs organismes certificateurs.

⁹ <http://rcswww.urz.tu-dresden.de/~unicert/e/index.htm>